

Barème d'honoraires

Applicable au 22/02/2020

Honoraires sur transaction

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Inferieur à 125 000 €	Forfait de 7 000 € TTC
De 125 000 € à 200 000 €	Forfait de 9 000 € TTC
De 200 001 € à 550 000 €	5 % TTC d'honoraires
De 550 001 € à 700 000 €	4,5 % TTC d'honoraires
De 700 001 € à 900 000 €	4,0 % TTC d'honoraires
De 900 001 € et plus	3,5 % TTC d'honoraires
Division / Terrain à bâtir ou de loisir	7 % TTC d'honoraires
Box / Parking / Cave	Forfait de 2 500 € TTC

Honoraires sur location

	Prestations liés à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m ²	12 €/m ²	10 €/m ²	8 €/m ²

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013

(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises

Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € par m ² de surface habitable (toutes zones)
--	--

 **LA RESIDENCE**
Mon partenaire immobilier
SAS BEAUCHAMP IMMOBILIER LA RESIDENCE

25, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP

RCS Pontoise : 833 735 970 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 9501 2018 000 023 773

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN